

Adresse de gestion : Vent du Haut Ségala - Poutiac 46210 Gorses
contact@ventduhautsegala.com

Madame, Monsieur, candidate ou candidat aux élections

Vous êtes candidats aux élections départementales pour le canton de Lacapelle Marival et nous souhaitons connaître **clairement** vos engagements concernant l'éolien industriel de grande taille sur notre département.

Nous joignons à notre courrier les analyses et propositions faites par notre association lors du débat sur la transition énergétique et transmises aux élus régionaux de l'époque. **Nos territoires « peu adaptés » à l'éolien sont porteurs d'autres potentiels** pour participer à la mise en place d'énergies renouvelables (bois, géothermie, hydraulique avec l'amélioration et le contrôle des barrages existants, mini- turbine(s) au lac du Tolerme, recyclage des déchets, micro méthanisation). L'attraction suscitée par les apports financiers aux communes et aux propriétaires de terrains ne doit pas être le seul critère pour évaluer ces implantations.

Considérant que :

- les projets éoliens **de proximité exposent** les habitants à des risques sanitaires attestés (cf. préconisations de l'Académie Nationale de Médecine et de l'OMS et modifications récentes dans des pays voisins dues en particulier à la hauteur et à la puissance des machines) et que **de plus ils génèrent une indéniable** dégradation de la qualité de vie ;
- l'éolien industriel et sa promesse de rentes **sont dans notre région totalement dépassés** (énorme coût supporté par les particuliers et les entreprises, faible rendement et grande instabilité de la production électrique éolienne, incertitude pour les communes des ressources fiscales liées à ces projets) ;
- plusieurs départements ou communes ont **déjà** abandonné l'éolien industriel pour d'autres investissements d'énergies renouvelables moins pénalisantes ;
- les qualités de vie et de paysages sont des atouts majeurs de nos communes et pourraient être sources de nouveaux emplois **locaux** ;
- la dévalorisation des patrimoines immobiliers **serait importante, pénalisant à terme l'activité économique locale et les rentrées fiscales à venir** ;
- **l'impact sur tout l'environnement serait négatif et en contradiction avec les "coulées vertes" protégeant la faune et la flore** ;
- les relations sociales entre les habitants se dégradent à cause d'un projet privilégiant l'intérêt de quelques-uns au détriment du cadre de vie de tous et **à l'encontre d'une réflexion collective sur l'avenir et le développement des communes** ;
- les projets « participatifs » concernant l'éolien industriel présentés aux investisseurs locaux potentiels au cours de réunions ne sont qu'un habillage qui favorise une industrie financièrement très opaque **et périlleuse pour les petits épargnants**. Les affirmations **et** promesses faites lors de ces réunions nous font **carrément** penser à certaines publicités mensongères et mettent en péril l'argent des épargnants.

Vous pouvez consulter les sites suivants :

1 Haut Ségala : <http://www.ventduhautsegala.com/medias/files/2014-11-cr-de-re-union-du-10-1-v3-1-corrige-def.docx>

2 Béganne en Bretagne : <http://www.geopolitique-electricite.fr/documents/ene-104.pdf>

En conséquence nous vous demandons de prendre position sur les points suivants :

A - Depuis le développement des implantations éoliennes en France, de nombreux habitants ont pu confirmer que les nuisances occasionnées étaient réelles. L'académie Nationale de Médecine a préconisé en 2006 une mesure de protection de 1500 m entre les aérogénérateurs et les habitations.

Etes-vous pour ou contre cette mesure ? (exprimée par d'autre pays sous la forme de distance égale à 10 fois la hauteur des machines, pales comprises).

B - Le débat récent au Sénat a permis une prise de conscience par les élus des problèmes liés à cette industrie ; les différentes mesures prises ou proposées en Europe vont toutes dans le sens d'une augmentation de cette distance. A l'issue de ces débats, un amendement portant à 1000m la distance règlementaire aérogénérateurs-habitations a été voté.

Etes-vous pour ou contre cette proposition ?

C - Si "l'humain d'abord" n'est pas juste un slogan, vous engagez-vous à mettre en avant la protection des personnes, la qualité de vie, la protection des paysages et la protection de la diversité écologique du vivant en préconisant la distance de 1500m entre les aérogénérateurs et les habitations ?

D - Etes-vous prêts à œuvrer à la mise en place d'une réglementation issue d'études sérieuses et **impartiales** sur les effets sanitaires, sociaux et économiques de cette industrie ? Dès maintenant êtes-vous prêts à conseiller pour votre département une mesure de précaution qui fixe au moins à 1500 m la distance entre une machine et une habitation ?

E - Quels sont les soutiens concrets que vous proposez pour favoriser des mesures, réellement créatrices d'emplois que sont les économies d'énergie ?

F - Ferez-vous valoir vos engagements lors de l'élection de la Présidence du Conseil Départemental ?